

Nombre de conseillers :

En exercice	18
Présents	14
Votants	16

**N° D018\_ SYANE Enfouissement des réseaux  
Rte de Blonay et Allobroges**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 20 février 2025

A été nommé secrétaire de séance : Benoît COLIN

**Présents (14) :** Mmes et Ms. GILLET Bruno, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, DUCRET Marie-Claire, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, GRIVEL Mélanie, MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra (arrivée à 19h30), VEZIN Pascale, VIOLLAZ Emilie (arrivée à 20h), WAGNER Jean-Pierre

**Absents (0) :**

**Excusés (4) :** PAUTHIER Marie-Françoise, pouvoir à DUCRET Marie-Claire  
WIART Florine, pouvoir à GRIVEL Mélanie  
BURNET Stéphanie, pouvoir à GALLAY Claude  
TRINCAT Christophe, pouvoir à CHEVALLAY Patrice

**Votants (16)**

Monsieur le Maire, expose que le SYANE (Syndicat des énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2024, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération RUE DE BLONAY et RUE DES ALLOBROGES figurant sur le tableau en annexe :

D'un montant global estimé à 311 126,19 € TTC

Avec une participation financière communale de 111 920,56 € TTC

Et une contribution au budget de fonctionnement de 9 333,79 € TTC

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de Saint-Paul-en-Chablais :

- **APPROUVE** le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée
- **S'ENGAGE** à verser au SYANE sa participation financière à cette opération

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière :  
D'un montant global estimé à 311 126,19 € TTC  
Avec une participation financière communale de **111 920,56 € TTC**  
Et une contribution au budget de fonctionnement de **9 333,79 € TTC**
- **S'ENGAGE** à verser au SYANE 80% du montant de la contribution au budget de fonctionnement des travaux et des honoraires divers, soit 7 467,03 € sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux.  
le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

- **S'ENGAGE** à verser au SYANE, sous forme de fonds (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel, soit 89 536,45 € TTC. le solde sera régularisé lors du décompte final.

Au registre sont les signatures

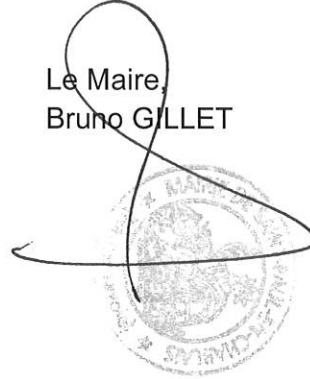
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire,  
Bruno GILLET



Commune **SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS**  
 N° de contrat **24063**  
 Date **18/12/24**

74249



Eric SELLECCHIA  
 Marie-Joëlle LOF

Voire interlocuteur technique :  
 Voire interlocuteur administratif :

**PLAN DE FINANCEMENT  
 PROGRAMME 2024  
 OPERATION : RUE DE BLONAY ET ALLOBROGES**

Nombre de candélabres : 8  
 Nombre de consoles : 4

Opération : RUE DE BLONAY ET ALLOBROGES		REPARTITION DU FINANCEMENT										
Code programme	Année de la demande d'intervention	N° de la demande d'intervention	Sous-opération	Participation du Syane		Participation de la commune						
				Taux de participation	Montant TTC de la dépense	Taux de participation	Montant TTC de la dépense	TVA à charge de la commune	Total commune			
Electricité												
MRRD	20042	00	Mise en souterrain dépose réseau- Commune rurale- FACE	100%	6 651,41 €	1 330,28 €	7 981,69 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MRRP	20042	01	Mise en souterrain pose réseau- Commune rurale - FACE	100%	98 636,11 €	19 727,22 €	118 363,33 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MRB	20042	02	Mise en souterrain branchements - Commune rurale - FACE	100%	35 876,11 €	7 175,22 €	43 051,33 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			<b>Sous-total</b>		<b>141 163,63 €</b>	<b>28 232,72 €</b>	<b>169 396,35 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
FCTVA = 16,404 % du TTC												
Eclairage public												
EPI	20042	03	Eclairage Public coordonné avec enfouissement BT	Plafond	9 600,00 €	15 346,75 €	24 946,75 €	Plafond	68 381,45 €	249,54 €	68 630,99 €	
BF	20042	05	Eclairage Public - Remplacement "Ballons fluos" - Communes disposant d'	Plafond	2 880,00 €	1 982,53 €	4 862,53 €	Plafond	7 193,80 €	32,23 €	7 226,03 €	
			<b>Sous-total</b>		<b>12 480,00 €</b>	<b>17 329,28 €</b>	<b>29 809,28 €</b>		<b>75 575,25 €</b>	<b>281,77 €</b>	<b>75 857,02 €</b>	
Réseaux de Télécommunications												
OR	20042	04	Rétablissement réseau Télécommunication (Géme Civil)	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100%	30 052,95 €	6 010,59 €	36 063,54 €	
			<b>Sous-total</b>		<b>30 052,95 €</b>	<b>6 010,59 €</b>	<b>36 063,54 €</b>		<b>30 052,95 €</b>	<b>6 010,59 €</b>	<b>36 063,54 €</b>	
			<b>TOTAL</b>		<b>259 271,83 €</b>	<b>51 854,36 €</b>	<b>311 126,19 €</b>		<b>105 628,20 €</b>	<b>6 292,36 €</b>	<b>111 920,56 €</b>	

*La contribution au budget de fonctionnement du Syane fera l'objet d'un règlement séparé sous forme de fonds propres conformément aux instructions et règles de la comptabilité publique. Ce recouvrement sera effectué après la réception de la première facture de travaux.*

La participation de la commune sur les travaux et honoraires divers fera l'objet d'un recouvrement sous forme de fonds propres:

- 80 % de la quote-part, soit

89 536,45

euros, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.

- 80 % de la contribution au budget de fonctionnement, soit

7 467,03

euros, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.

**Taux de contribution au budget de fonctionnement à la charge de la commune : 3 % du montant total TTC**  
 (hors Génie Civil pour Fibre Optique - Collecte)

9 333,79 €

Envoyé en préfecture le 06/03/2025  
 Reçu en préfecture le 06/03/2025  
 Publié le  
 ID : 074-217402494-20250227-D018\_2025-DE



Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le



ID : 074-217402494-20250227-D018\_2025-DE